



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Avenant à la convention CEJ 2015- Coordination du temps périscolaire

DE20151214_50

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Rapporteuse :
Stéphanie GARCIA

Télétransmise à la Préfecture le
Affichée le 16 décembre 2015

16 DEC. 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Avenant à la convention CEJ 2015- Coordination du temps périscolaire

Petite enfance et éducation
id : 1191

Conseil municipal
14 décembre 2015

50

Rapporteure : Stéphanie GARCIA

L'engagement de la Ville d'Angoulême en matière d'éducation est prioritaire.

Le réseau des acteurs associatifs présents sur le territoire a permis de développer une véritable dynamique de projet.

Dans le cadre de la démarche engagée depuis 2013 autour du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) et de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les différentes actions éducatives se construisent autour d'une politique qui se veut ambitieuse et cohérente à l'échelle des 31 établissements scolaires du premier degré.

Aujourd'hui huit partenaires associatifs interviennent sur ces nouveaux temps périscolaires sur l'ensemble du territoire.

La dynamique actuelle qui mobilise l'ensemble des acteurs, s'appuie sur le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales. Soucieuse de compléter son aide financière en direction de ses huit partenaires, la Ville d'Angoulême souhaite les accompagner sur le volet coordination des différentes actions.

L'organisation choisie, un opérateur associatif responsable des temps péri et extrascolaires associé aux écoles du quartier demande un suivi sur chacun des territoires.

Cette nouvelle action, inscrite dans le CEJ 2015/2018, doit faire l'objet pour l'année en cours d'un avenant aux conventions signées.

En complément des actions d'accueils déjà inscrites au CEJ et financées, la Ville propose de verser une subvention spécifique dans le cadre de la coordination, dont le montant tient compte du nombre d'écoles couvertes. Cette aide sera complétée par un dotation transport, cette ligne faisant partie du volet coordination souhaitée par l'équipe municipale.

Cet accompagnement ciblé sur la coordination et le suivi du dispositif doit permettre à la structure associative d'en assurer la pérennité. Les sommes nécessaires ont été prévues au budget 2015.

Pour lui permettre de mener à bien cette action, la collectivité souhaite attribuer une subvention d'un montant global de 170 000,00 € et dont la répartition est la suivante :

Structures	Nbre d'écoles	Coordination	Transport
Cscs Mjc Louis Aragon	4	20 000,00 €	2 500,00 €
Cscs Caj Grand-Font	6	30 000,00 €	2 500,00 €
Cscs Acaiq Basseau	2	10 000,00 €	
Cscs Mjc Rives de Charente	2	10 000,00 €	
Cscs Mjc Sillac Grande Garenne Frégeneuil	6	30 000,00 €	2 500,00 €
Loisirs Formations Mobilité	3	15 000,00 €	2 500,00 €
Amicale Laïque	2	10 000,00 €	5 000,00 €
Les Francas	6	30 000,00 €	
Totaux	31	155 000,00 €	15 000,00 €

Dès 2016, chaque partenaire engagé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2015/2018 se verra attribuer une dotation coordination en complément des sommes déjà contractualisées pour les actions d'accueils périscolaires, d'accueils extrascolaires et accueils jeunes.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver cette démarche et de valider l'avenant.
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions.
-

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

- CSCS Louis Aragon	Xavier Bonnefont	
	Isabelle Lagrange	Titulaires
	Danielle Chauvet	
	François Elie	Suppléants
Stéphanie Garcia		
- CSCS ACAIQ Basseau Petite Garenne	Joël Guitton	
- CSCS MJC Sillac / Grande Garenne / Frégeneuil	Xavier Bonnefont et sa représentante	
	Elisabete Serralheiro	
	Danielle Chauvet	
	Jean-Pol Gatellier	

- CSCS CAJ La Grand Font

Xavier Bonnefont et sa représentante
Elise Vouvet
Danielle Chauvet
Joël Guitton

- CSCS Rives de Charente

Laïd Bouazza
Danielle Chauvet

- Loisirs Formation Mobilité

Murat Ozdemir

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes, is written over the right side of the official seal.